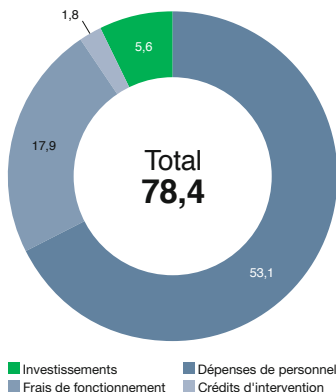


Dépenses du budget général

En 2019, les dépenses des parcs nationaux s'élèvent à 78,4 millions d'euros, dont 68 % allouées aux charges de personnel.

RÉPARTITION DES DÉPENSES (CRÉDITS DE PAIEMENT) DES PARCS NATIONAUX, EN 2019

En millions d'euros



Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTES, Bilan des autorisations budgétaires des parcs nationaux, 2019. Traitements : SDES, 2020

Les dépenses des parcs nationaux couvrent les charges de personnel et de fonctionnement (logistique, réparation, déplacements, etc.), les interventions (dépenses diverses liées aux missions des parcs, subventions aux acteurs du territoire), ainsi que les investissements (construction de structures d'accueil, achats d'équipements, etc.).

En 2019, elles s'élèvent à 78,4 millions d'euros (M€), soit un budget moyen de 7,8 M€ par parc (hors Parc national de forêts). En moyenne, depuis 2015, les dépenses des parcs nationaux augmentent de 3,9 % par an. Au total, ce sont 11 M€ supplémentaires qui ont été alloués aux dépenses entre 2015 et 2019, favorisés notamment par le recours à de nouvelles sources de financements, telles que les dotations des collectivités ou les programmes européens.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépense des parcs : elles atteignent 53,1 M€ en 2019, soit plus des deux tiers du total. Depuis 2015, elles augmentent chaque année en moyenne de 3,2 %, alors que dans le même temps, les moyens humains baissent (- 1 % par an). Ce constat s'explique en partie par la progression de carrières des agents et des mesures salariales au sein de l'administration des parcs nationaux.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une forte progression depuis 2015, avec une augmentation moyenne de 9,9 % chaque année. Elles représentent 17,9 M€ en 2019, soit 22,8 % du total, deuxième poste de dépenses des parcs. À l'inverse, les dépenses d'intervention, représentant moins de 2 % des dépenses, diminuent sur cette même période.

Les dépenses d'investissements, dont la finalité principale est la mise en œuvre des programmes d'action, varient d'une année à l'autre en fonction des opérations réalisées. En 2019, 5,6 M€ ont été investis par les établissements pour différents projets : reconstruction de refuges, création de maisons de parc, mise en accessibilité des sentiers, achats d'équipements spécifiques, etc.